

APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE PLANTES A MASSIFS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement, la Mairie de Saint-Denis a fourni, depuis plusieurs années, un effort important en matière d'aménagement paysager et de fleurissement.

De nombreux massifs ont ainsi vu le jour, nécessitant une programmation annuelle des besoins et un respect strict des livraisons des différentes productions florales.

Cet appel d'offres concerne la fourniture des plantes à massifs qui seront utilisées au cours de l'année 1990.

La fréquence moyenne de remplacement des plantes étant de l'ordre de trois mois, l'appel d'offres sera établi sur la base de $60\ 000 \times 4 = 240\ 000$ unités (roses d'Inde, sauge, ageratum, bégonias, pétunias, célosies, etc...).

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le Cahier des Charges de la Consultation ;
- de m'autoriser à lancer un appel d'offres ; et, en cas de résultat infructueux, à passer un marché négocié avec le fournisseur présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets cette affaire aux voix.

AVIS DES COMMISSIONS

La Commission ENVIRONNEMENT émet un avis favorable.

La Commission FINANCES précise que le montant de la dépense correspondante est de l'ordre de 1 000 000 F, prévu au budget.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Une étude pour la plantation de rosiers, de bougainvillées naines...
-en parallèle du remplacement des plantes existantes- sera réalisée.

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 30 JUIL 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

